

## Demande d'adhésion à EFT PRO

**Je soussigné(e) :**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse courrier :** .....

**Adresse courriel :** .....

**Téléphone et/ou mobile :** .....

demande mon affiliation à l'association EFT PRO en tant que :

Membre actif (cotisation annuelle : 100 euros)

Membre postulant (cotisation annuelle : 50 euros).

Je remplis les conditions d'admission, telles que décrites ci-dessous.

**Je confirme ma demande d'adhésion ci-dessus en renvoyant ce document dûment complété accompagné d'un chèque à l'ordre de EFT PRO, à EFT PRO, 5, impasse Rolleboise, 75020 Paris.**

Fait à ..... le .....

### Conditions d'adhésion à EFT PRO

L'adhésion à l'association EFT PRO est ouverte à plusieurs types de membres : les membres d'honneur, les membres bienfaiteurs ainsi que les membres actifs et postulants.

- Le statut de membre d'honneur est une distinction accordée par le conseil d'administration à une personnalité reconnue, par exemple, une personnalité du monde de la thérapie.

- Les membres bienfaiteurs sont des personnes morales ou physiques qui ne sont pas des praticiens en EFT, mais qui souhaitent soutenir l'action du réseau et qui s'acquittent annuellement d'une adhésion ou d'un don.



- Les membres postulants sont des praticiens EFT en attente de la validation définitive du réseau pour devenir des membres actifs à part entière et ainsi figurer dans l'annuaire EFT PRO. Ils sont formés à l'EFT et pratiquent déjà de manière professionnelle.
- Les membres actifs sont des praticiens EFT dont la compétence a été reconnue par leurs pairs et qui présentent les qualités et les formations requises pour justifier du label EFT PRO.

Si vous souhaitez devenir membre actif EFT PRO ou membre postulant, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et faire votre demande par email auprès du conseil d'administration à l'adresse [eftpro1@gmail.com](mailto:eftpro1@gmail.com) en joignant un CV professionnel accompagné d'une lettre détaillant vos motivations à rejoindre le réseau ainsi que le travail personnel entrepris depuis le début de votre parcours de thérapeute.

Pour être éligible au statut de membre actif EFT PRO, vous devez :

- Être un(e) thérapeute (ou un(e) coach) en activité et y consacrer au moins la moitié de votre temps professionnel ;
- Être formé et certifié à l'EFT et le pratiquer au moins depuis une année pleine. Les personnes non certifiées doivent être évaluées au niveau de leur pratique et des connaissances théoriques par la commission d'admission du réseau (1) ;
- Certifier sur l'honneur avoir déjà accompli au moins 500 séances d'EFT dans un cadre professionnel ;
- Disposer d'un lieu dédié à la pratique de la thérapie et du coaching (les personnes consultant à leur domicile doivent disposer d'une pièce exclusivement réservée à cette pratique ;
- Justifier d'un travail personnel sur soi avec un psychothérapeute (joindre attestation) ;
- Signer la charte déontologique EFT PRO et s'engager à la respecter ;
- S'engager à être supervisé en continu par un professionnel agréé par le réseau ;
- Respecter un engagement minimum de 6 jours de formation professionnelle continue chaque année ;
- S'engager à consacrer une demi-journée par mois à une action bénévole dans laquelle l'utilisation de l'EFT est mise en avant ;
- Vous acquitter de votre cotisation pour l'année en cours.

*(1) Pour valider le niveau de formation, le thérapeute / coach doit nous fournir une copie numérique de ses certificats de formation en EFT, ainsi que ses éventuels autres certificats de formation (hypnose, sophrologie, etc.) ou diplômes (psychologue, infirmière, médecin, etc.). Les personnes certifiées par l'IFPEC / EFT Univers en tant que praticien intermédiaire et/ou Praticiens EFT Clinique ou qui ont déjà été supervisées en direct ou par vidéo sont dispensées de la journée d'évaluation.*

*Pour toute question complémentaire merci de nous écrire à cette adresse : [eftpro1@gmail.com](mailto:eftpro1@gmail.com).*